



| AGIR POUR LE LOGEMENT |

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 30 août 2022

La Fédération nationale de l'immobilier et Action Logement mobilisés pour développer la Garantie Visale

Le 30 août 2022, à l'occasion de la Rencontre des Entrepreneurs de France, Jean-Marc Torrollion, Président de la Fédération nationale de l'immobilier (FNAIM) et Action Logement, représenté par Bruno Arcadipane, Président et Philippe Lengrand, Vice-président, ont signé en présence du ministre délégué chargé de la Ville et du Logement, Olivier Klein, une convention de partenariat pour poursuivre et renforcer leurs actions communes en faveur de la promotion de la garantie Visale de sécurisation des loyers.

À l'heure où la sécurisation du parcours logement des jeunes et des salariés à revenus modestes est une des ambitions fortes d'Action Logement, la FNAIM et le Groupe paritaire ont souhaité intensifier leur coopération afin de lever les freins à l'accès au logement dans le parc privé et de sécuriser les bailleurs dans la location de leur bien.

Depuis son lancement en 2016, plus de 700 000 ménages ont bénéficié de Visale. En juin 2021, le dispositif a été élargi à l'ensemble des salariés du secteur privé et agricole de plus de 30 ans gagnant jusqu'à 1 500 euros nets par mois. Visale a représenté l'an dernier près d'une aide sur trois délivrées aux salariés par Action Logement.

Alors qu'un Français sur deux envisage de déménager, dont 49 % pour changer de cadre de vie, 9 personnes sur 10 renoncent par méconnaissance des aides existantes*. Aussi, afin d'amplifier l'accompagnement des jeunes et des salariés aux revenus modestes, la FNAIM et Action Logement ont décidé de coopérer pour le développement et le déploiement de Visale.

- Pour la FNAIM, en :
 - communicant largement sur la garantie Visale auprès de ses adhérents et partenaires des réseaux immobiliers, d'un point de vue institutionnel et technique ;
 - veillant à la connaissance par ses adhérents du dispositif et à leur maîtrise de ses modalités d'attribution ;
 - encourageant ses adhérents à utiliser l'autocollant « On a le réflexe Visale » créé pour les agences afin de rendre plus visible le dispositif et ainsi faciliter l'accès des candidats identifiés par Action Logement aux offres de location de ses adhérents ;
 - promouvant la garantie Visale auprès des candidats locataires dans le cadre du site www.fnaim.fr
 - accompagnant les équipes d'Action Logement dans leurs actions de promotion et de formation sur la garantie Visale auprès des agents immobiliers et des administrateurs de biens adhérents de la FNAIM.

- Pour Action Logement, en :
 - fournissant son expertise et son appui technique pour favoriser le développement de la garantie Visale auprès des membres de la FNAIM ;

- mettant à disposition de la FNAIM et de ses adhérents les différents supports de communication ciblés (documents imprimés ou supports digitaux) ;
- participant ou en co-organisant avec la FNAIM différents événements permettant de faire connaître la garantie Visale auprès de ses adhérents ;
- fournissant les supports d'information adaptés afin de permettre leur intégration dans le cadre des programmes de formation proposés par la FNAIM, ou ses partenaires de formation (Ecole Supérieure de l'Immobilier) ;
- promouvant le site www.fnaim.fr dans le cadre de sa communication digitale et auprès de ses partenaires ;
- organisant des groupes de travail avec des adhérents de la FNAIM afin de mieux connaître les besoins des bailleurs et en adaptant si nécessaire les processus de gestion aux besoins et contraintes des signataires.

**Enquête Credoc réalisée pour Action Logement en 2021*

Jean-Marc Torrollion, Président de la FNAIM souligne :

« La FNAIM est un partenaire historique d'Action Logement dans le déploiement de Visale. Nous sommes des militants de cette caution efficace qui est une réponse essentielle pour aider les jeunes et les salariés modestes dans leur accès au logement. C'est un outil qui permet au parc locatif privé de jouer pleinement son rôle de poumon de la mobilité des actifs en France et de sécuriser le choix économique et social que fait un bailleur privé en louant son bien. Depuis sa création, nous constatons avec satisfaction que nos professionnels la connaissent de mieux en mieux, la pratiquent de plus en plus – nous devons continuer ce travail – pour conforter Visale auprès du grand public, au service du logement des Français. »

Bruno Arcadipane et Philippe Lengrand Président et Vice-président d'Action Logement Groupe observent:

« La coopération avec la FNAIM pour la promotion et le développement de Visale vient renforcer le partenariat déjà noué depuis plusieurs années. Développer, adapter et délivrer des aides et services qui répondent parfaitement aux besoins des jeunes et des salariés, c'est l'ambition d'Action Logement. Engagés pour renforcer le lien emploi-logement, les Partenaires sociaux du Groupe ont à cœur de lever les freins auxquels sont confrontés les jeunes et les salariés aux revenus modestes pour accéder au logement dans le parc privé en particulier dans les zones tendues, près des bassins d'emploi. »

Joël Chéritel et Alain Kauffmann, Président et Vice-président d'Action Logement Services ajoutent :

« Cette convention avec l'un des acteurs majeurs du logement du secteur privé s'inscrit dans la continuité des relations engagées sur les territoires avec les agents immobiliers, pour amplifier la connaissance du dispositif, intensifier le recours à Visale et répondre aux besoins logement des jeunes et des salariés en mobilité, via une offre élargie, favorisant ainsi l'accès à l'emploi. »

Jean-Jacques Perot et Denis Rousseau, Président et Vice-président de l'APAGL remarquent :

« Le partenariat noué de longue date avec la FNAIM se renforce stratégiquement à un moment clé pour rassurer les bailleurs et leur permettre de louer en toute confiance avec Visale, dans le contexte d'entrée en vigueur de la loi Climat-Résilience dont les mesures visent à réduire le nombre de logements énergivores. Grâce à Visale service avec une forte utilité sociale, les professionnels de l'immobilier ont un rôle clé à jouer dans le renforcement du lien emploi-logement. »

À PROPOS D'ACTION LOGEMENT

Depuis près de 70 ans, la vocation d'Action Logement, acteur de référence du logement social et intermédiaire en France, est de faciliter l'accès au logement pour favoriser l'emploi. Action Logement gère paritairement la participation des employeurs à l'effort de construction (PEEC) en faveur du logement des salariés, de la performance des entreprises et de l'attractivité des territoires. Grâce à son implantation territoriale, au plus près des entreprises et de leurs salariés, ses 19 000 collaborateurs mènent, sur le terrain, deux missions principales. Construire et financer des logements sociaux et intermédiaires, prioritairement dans les zones tendues, en contribuant aux enjeux d'éco-habitat, de renouvellement urbain et de mixité sociale. Le groupe Action Logement compte 46 ESH et un patrimoine de plus d'un million de logements sociaux et intermédiaires. Sa deuxième mission est d'accompagner les salariés dans leur mobilité résidentielle et professionnelle. Le Groupe s'attache particulièrement à proposer des services et des aides financières qui facilitent l'accès au logement, et donc à l'emploi, des bénéficiaires, qu'ils soient jeunes actifs, salariés en mobilité ou en difficulté.





En savoir plus sur le Groupe : groupe.actionlogementfr

Nous suivre :  [@actionlogement](https://twitter.com/actionlogement) -  [actionlogement](https://www.linkedin.com/company/actionlogement) -  [@actionlogement](https://www.youtube.com/channel/UC...)

À PROPOS DE LA FNAIM :

La Fédération Nationale de l'Immobilier (FNAIM) est la première organisation syndicale des professionnels de l'immobilier reconnue représentative dans la branche de l'immobilier avec plus de 43 000 salariés. Ses adhérents exercent tous les métiers de la transaction, de la gestion, de la location, de l'expertise, du diagnostic, etc. Créée en 1946, elle est présente sur l'ensemble du territoire par son maillage de Chambres départementales et régionales. La FNAIM accompagne au quotidien ses adhérents dans l'exercice de leurs activités. Son site fnaim.fr accueille 1 million de visites mensuelles. A travers son École Supérieure de l'Immobilier, elle leur dispense les formations, initiales et continues, qui différencient les professionnels FNAIM par leurs compétences et la qualité de services offerts aux particuliers. Elle veille au respect, par chacun de ses membres, de son Code d'Éthique et de Déontologie, garant de la protection des droits du consommateur. Par sa représentativité, sa connaissance des marchés immobiliers, ses compétences juridiques et techniques, la FNAIM est un interlocuteur reconnu par les Pouvoirs Publics. Les statistiques qu'elle établit à partir des données recueillies auprès de ses adhérents et qu'elle diffuse gratuitement permettent de suivre au plus près l'évolution des marchés du logement en France. À la fois référence et partenaire, la Fédération veut faire partager une vision positive, équilibrée et sociale de l'immobilier.

En savoir plus sur la FNAIM : www.fnaim.fr

Nous suivre :  [@FNAIM](https://twitter.com/FNAIM)  [FNAIM](https://www.linkedin.com/company/fnaim)  [FNAIM - Fédération Nationale de l'Immobilier](https://www.youtube.com/channel/UC...)  [FNAIM - Fédération Nationale de l'Immobilier](https://www.facebook.com/fnaim)

CONTACTS PRESSE

ACTION LOGEMENT

Sophie Benard : 07 50 60 95 78 / sophie.benard@actionlogement.fr

Franck Thiebaut : 06 73 76 74 98 / franckthiebaut@ft-consulting.net

FNAIM

Galivel & Associés - Valentin Eynac / Carol Galivel : 01.41.05.02.02 / 06.09.05.48.63 - galivel@galivel.com /